

Eau Secours Briançonnais

Novembre 2021



Bonjour à tous les adhérents et amis d'Eau Secours Briançonnais ,

Lorsqu'on s'avise de visionner les séances du Conseil communautaire de la CCB, on est parfois étonné par les sorties du président Murgia contre notre association.

Il a l'air très fâché. ... Et il lui arrive de se prendre les pieds dans le tapis.

Ainsi, lors de la séance du conseil communautaire du 14 septembre dernier (lien : <https://www.ccbrianconnaiss.fr/galerie/conseil-communautaire-du-14-septembre-2021>), à partir de 1h 06mn, on l'entend nous reprocher de ne pas avoir répondu à sa convocation à la CCSPL (c'est une réunion annuelle sur la DSP Assainissement à laquelle nous participons scrupuleusement depuis ... 15 ans). Il s'est complètement planté : contrairement à ce qu'il affirme, c'est lui qui n'était pas présent à cette réunion et nous, nous y étions ! Allez donc visionner ces quelques minutes savoureuses, vous serez édifiés ...

Ceci a donné lieu à une mise au point que nous avons adressée par mail à tous les conseillers communautaires (voir notre mail ci-dessous) accompagné de notre compte-rendu de cette réunion (en document attaché, pour votre information sur le travail que nous essayons de faire à ces réunions).

M. Murgia dit ici ou là qu'il ne veut ni nous voir ni nous parler. Il est très fâché parce que nous avons relevé plusieurs points juridiquement très contestables dans l'avenant n°2 qu'il a fait adopter en janvier dernier, et que nous l'avons assigné pour cela au Tribunal administratif. (voir à ce sujet sur notre site : <https://esb-briancon.org> , le compte rendu de notre assemblée générale du 16/08).

Mais comme il lui arrive de perdre un peu les pédales, c'est par écrit que nous allons :
- lui rappeler notre réunion avec M. Hermitte du 22 octobre 2020, où il a été évoqué que la Commission de contrôle financier (CCF) de la DSP Assainissement -dont ESB est membre- serait réactivée ;

- lui demander de nous intégrer au Comité des usagers de la SPL-ESHD, qui fait suite au COS dont ESB a été membre depuis la création de la SPL.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de ses réponses.

C'est le moment de renforcer notre association : parlez d'ESB autour de vous, incitez vos amis à adhérer (Bulletin d'adhésion en 2ème document joint), et si vous souhaitez vous associer au travail de notre CA, contactez-nous !

Bien cordialement à vous,

Le Conseil d'administration d'Eau-Secours-Briançonnais

contact@esb-briancon.org www.esb-briancon.org

Tournez SVP.

Notre mail envoyé le 19 septembre à tous les conseillers communautaires:

Madame, Monsieur le conseiller communautaire,

Lors de la réunion du 14 septembre du conseil communautaire, le Président M. Murgia vous a bizarrement présenté les choses à propos de la CCSPL de l'assainissement.

Entre autres, s'agissant de notre association, il vous a dit avec son autorité caractéristique : « ils ne sont même pas venus à la CCSPL, ..., lorsqu'on les invite ils ne viennent pas ».

Mais ...

... la réalité est tout simplement ... inverse : lui n'était pas présent à cette réunion et nous, nous y étions ... !

Nous joignons pour votre information le compte-rendu que, pour notre part, nous avons fait de cette réunion.

Le respect de la vérité est important dans la vie publique (comme ailleurs).

Nous restons à votre disposition pour commenter ensemble, sérieusement, les sujets de l'eau et de l'assainissement dans le Briançonnais : n'hésitez pas à nous contacter pour fixer une rencontre à votre convenance.

Avec nos meilleures salutations,

Le conseil d'administration d'Eau-Secours-Briançonnais.

contact@esb-briancon.org

Tél : 06 76 29 37 74

PS : « Les commissions ont pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences des CCSPL sont l'examen des rapports annuels du délégataire de service public, du prix et de la qualité du service public d'eau potable, de l'assainissement etc... » <https://www.senat.fr/questions/base/2009/qSEQ091211153.html>